

Séance du 05.03.2025

Bourgeoisie

La fiduciaire Nofival SA, organe de révision, présente son rapport de contrôle sur les comptes 2024.

Comptes 2024

Le Conseil bourgeoisial (CB) prend connaissance des comptes 2024 de la Bourgeoisie.

L'aperçu du compte de résultats et investissements mentionne de manière condensée les principaux chiffres de l'exercice.

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Compte de résultats			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF 185'267.10	166'700.00	169'116.70
Revenus financiers	+ CHF 732'367.89	189'000.00	221'512.72
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF 547'100.79	22'300.00	52'396.02
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 547'100.79	22'300.00	52'396.02
Amortissements planifiés	- CHF -	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF 197'467.41	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF 208'622.01	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF -	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF -	-	-
Attributions au capital propre	- CHF -	-	-
Réévaluations PA	+ CHF -	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF -	-	-
Excédent de charges	= CHF -	-	-
Excédent de revenus	= CHF 558'255.39	22'300.00	52'396.02
Compte des investissements			
Dépenses	+ CHF -	-	-
Recettes	- CHF -	-	-
Investissements nets	= CHF -	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF -	-	-
Financement			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 547'100.79	22'300.00	52'396.02
Investissements nets	- CHF -	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF -	-	-
Insuffisance de financement	= CHF -	-	-
Excédent de financement	= CHF 547'100.79	22'300.00	52'396.02

Le total du bilan au 31.12.2024 se monte à Fr. 3'496'110.00. Le capital propre s'élève à Fr. 1'954'675.00, après enregistrement du résultat de l'exercice.

Le CB accepte, à l'unanimité, les comptes 2024 de la Bourgeoisie tels que présentés.

Budget 2025 et plan financier

Le CB prend connaissance et accepte, à l'unanimité, le budget 2025 et le plan financier de la Bourgeoisie.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 6 autorisations de construire
- 1 préavis requis par le Service cantonal de l'agriculture
- 3 annonce de panneaux solaires
- 3 demandes de renseignements
- 1 demande de début anticipé de travaux

Vignoble

En novembre 2024 le service de l'office de la vigne a présenté le projet du « Vignoble du 21^{ème} siècle » dans notre commune.

Depuis plusieurs années, le rendement brut de la viticulture valaisanne est en baisse, ne permettant plus de couvrir les frais de production. De plus, les vigneron ont rencontré de nombreuses difficultés ces dernières années, notamment en raison de récoltes fortement impactées par le gel et le mildiou.

Le projet de modernisation et de valorisation du vignoble vise à répondre aux enjeux suivants :

- **Amélioration de la rentabilité** : cela inclut le renouvellement du capital plant, l'accès facilité aux parcelles, l'amélioration du foncier par des remaniements parcellaires ainsi que la construction de dispositifs de lavage et rinçage des équipements.
- **Attractivité et professionnalisation de la filière** : il y a de moins en moins de personnes qui souhaitent continuer à entretenir leurs vignes en activité annexe. Ce manque de relève, avec de plus en plus de vignes abandonnées, exige d'aider les jeunes vigneron motivés et bien formés à développer des structures professionnelles pérennes, garantissant ainsi la viabilité du vignoble valaisan
- **Protéger les ressources naturelles, notamment en sol agricole et en eau** : le sol est la base indispensable à la culture et doit être préservé des atteintes abusives d'origine chimique (produit phytosanitaires) et physique (érosion, compactage). Les systèmes d'irrigation goutte-à-goutte permettent une économie d'eau de près de 30 % en comparaison avec un système par aspersion.
- **Promouvoir la biodiversité** : le vignoble joue un rôle important pour le maintien de la biodiversité grâce aux biotopes, buissons, arbres, haies, bosquets, bandes de végétation, structures refuges, fossés humides, et autres structures écologiques, qui apportent de nombreux services à l'écosystème.
- **Préservation du patrimoine rural et paysage vitivinicole** : les vignobles en terrasses, structurés par les murs en pierres sèches, font partie du patrimoine rural et du paysage vitivinicole valaisan. Il est important non seulement de les sauvegarder, mais également de les entretenir. La création de rampes d'accès facilitera l'accessibilité. Les guérites sont des témoins des traditions viticoles et agricoles valaisannes. Leur réaffectation en lieu de dégustation au cœur des vignes permettra de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire viticole du canton.

L'analyse agro-environnementale, obligatoire pour bénéficier du financement du projet « Vignoble du 21^{ème} siècle », doit être commandée et financée par les communes. Elle est subventionnée à hauteur de 50 %.

L'étude devra :

- Définir l'inventaire des valeurs environnementales, écologiques et paysagères du vignoble à préserver et à valoriser
- Proposer des mesures pour préserver et valoriser les éléments structurants et relevant du vignoble et pour améliorer la biodiversité dans le vignoble.
- Permettre la réalisation des mesures prévues dans le cadre du « Vignoble du 21^{ème} siècle » en minimisant les impacts sur les éléments à préserver au niveau du vignoble

Le CC attribue le mandat d'étude pour l'analyse agro-environnementale du vignoble sur la commune d'Ayent à l'entreprise Drosera SA pour un montant de Fr. 19'117.70 TTC.

Structure d'accueil Naftaline

Le CC décide de mettre au concours une place d'apprentissage au sein de la structure Naftaline.

Subvention achat vélo électrique

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques. Le montant de subvention se monte à Fr. 350.00.

Le montant versé pour 2025 se monte à Fr. 1'569.00.

Révision PAZ : attribution de mandat

Le CC attribue un mandat au bureau Nivalp SA pour la révision du plan du domaine skiable, étape qui fait partie intégrante de la révision du PAZ communal. Le mandat se monte à Fr. 64'798.70 TTC.